Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1815

Artikel: La Suisse, puissance neutre et maritime : la Suisse doit-elle participer à

l'opération navale anti-piraterie "Atalante" menée par l'Union europénne

dans le golfe d'Aden

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aujourd'hui la fixation de plafonds pour limiter l'appétit insatiable des directions d'entreprise est partout à l'ordre du jour. Cette revendication sert même d'exutoire commode à la colère populaire face à la déconfiture financière et économique actuelle.

L'économiste Thomas Piketty, dans *Alternatives* économiques, ne croit pas à l'efficacité d'un plafonnement des rémunérations. Il est trop simple de contourner une telle mesure par le biais de versements effectués au travers de sociétés écrans, de filiales ou de sociétés de conseil. Seule une taxation forte des très hauts revenus peut décourager les managers prédateurs. Thomas Piketty rappelle que Franklin D. Roosevelt, élu à la présidence américaine en 1932, a fait passer le taux d'imposition marginal de 25 à 63%, puis 79% en 1936 et 91%

en 1941, un niveau qui a subsisté jusqu'en 1965 pour la tranche de revenu supérieure à un million de dollars. Ces taux élevés devraient dissuader les dirigeants de se servir dans la caisse de leurs entreprises et d'adopter des comportements à risque qui ont précipité la crise actuelle.

* * *

Si la Suisse a urgemment besoin de revoir sa politique en matière de secret bancaire. d'autres places financières n'ont pas non plus les mains blanches. Le correspondant de la Neue Zürcher Zeitung en Grande-Bretagne souligne la position ambiguë de Londres face aux paradis fiscaux (24 février 2004). D'une part, le gouvernement britannique tire à vue sur ces paradis, dans la perspective de la prochaine réunion du G20 qui doit définir de nouvelles règles pour l'économie financière. D'autre

part, Londres abrite une armée d'experts qui, grâce aux lois fiscales nationales, aide les entreprises et les particuliers à minimiser leurs impôts et contribue à affaiblir les rentrées fiscales d'autres pays.

Les autorités britanniques ont combattu avec vigueur toute harmonisation fiscale formelle au sein de l'Union européenne et tolèrent l'évasion fiscale par le biais des territoires d'outremer contrôlés par Londres. Elles offrent également un traitement fiscal privilégié aux investisseurs du private equity et aux hedge funds: les bénéfices résultant de la revente d'une entreprise après restructuration sont considérés comme des gains en capital et non comme des revenus et imposés à un taux de 18% seulement. Enfin jusqu'à très récemment, la Grande-Bretagne attirait les riches étrangers en n'imposant que leurs revenus acquis sur l'île.

La Suisse, puissance neutre et maritime

La Suisse doit-elle participer à l'opération navale anti-piraterie «Atalante» menée par l'Union europénne dans le golfe d'Aden?

Yvette Jaggi (1er mars 2009)

Au-delà de son aspect émotionnel, la question fournit de quoi nourrir une belle et longue controverse helvéticosuisse, portant notamment sur la conception et la pratique de la neutralité, sur la légalité d'un nouveau genre d'engagement militaire à l'étranger, sur la portée de la mission de sécurité lancée en novembre dernier par les ministres de la défense et ceux des affaires étrangères des 27 pays de l'Union européenne. De toute évidence, la procédure s'annonce délicate à conduire, d'autant qu'il s'agit d'un dossier interdépartemental sur lequel la majorité du Conseil fédéral vient de changer d'avis. Le 20 janvier dernier, l'exécutif se sentait renforcé dans son scepticisme initial par la commission de la politique extérieure du Conseil national, majoritairement opposée à l'idée d'une participation à l'opération anti-piraterie «Atalante». Et voilà que le 25

février, le Conseil fédéral se résout à demander aux Chambres de lui donner un double mandat: d'une part négocier cette participation avec Bruxelles et, d'autre part, réviser, en parallèle ou plus tard, la loi fédérale sur l'armée en vue de renforcer la base légale de la première intervention des «forces navales» helvétiques. Cette dernière précaution, pas absolument nécessaire, donne aux opposants l'occasion de

faire étalage de leurs scrupules juridiques plus ou moins sincères.

Accrochée à l'idée d'une neutralité interdisant toute mission internationale de sécurité, l'UDC ne peut manquer de contrer une initiative du type «Atalante», sans se soucier du fait qu'à une Suisse indépendante et fière incombe la responsabilité d'assurer la sécurité sur l'ensemble de son territoire, fût-il hors de ses frontières (ambassades), dans les airs (aéronefs) ou sur mer (navires battant pavillon suisse). A gauche, les oppositions sont également nombreuses, catégoriques chez les Verts et les antimilitaristes du Groupe pour une Suisse sans armée, majoritaires chez les socialistes.

Face à cette alliance objective de l'UDC et de la gauche, les partis bourgeois dits du centre se retrouvent un peu seuls, les libéraux-radicaux nettement favorables, les démocrateschrétiens approbateurs dans une proportion inconnue. Chez les uns comme les autres, les motivations économiques et sécuritaires l'emportent sur les considérations idéologiques d'inspiration libérale. Selon eux, il revient à l'Etat d'assurer et de financer la sécurité des navires marchands battant pavillon suisse dans le golfe d'Aden, afin de leur épargner le coûteux détour par Le Cap, périple obligé avant le creusement du canal de Suez en 1860.

Quant à la surexploitation des ressources halieutiques des côtes somaliennes laissées sans protection par un Etat et un gouvernement inexistants, elle est certes bien réelle, privant les pêcheurs de leur gagne-pain et les contraignant à se faire pirates. Le besoin de survivre, compréhensible au demeurant, ne légitime pas leurs interventions de plus en plus audacieuses et supérieurement organisées - n'en déplaise aux bonnes âmes pour qui la faim justifie tous les moyens.

La taille ne fait rien à l'affaire. La Suisse se doit de protéger la trentaine de navires marchands composant la marine suisse, au bénéfice d'un crédit de cautionnement de 500 millions de francs, et surtout leurs équipages, qui comptent une demi-douzaine de Suisses sur quelque 600 marins. Elle se doit aussi de participer à la lutte contre la faim en escortant les navires

du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide aux populations déplacées de Somalie. Le tout requiert l'engagement d'une trentaine d'hommes au maximum, basés sur terre ou à bord de navires de la coalition, comprenant deux groupes des formations militaires de reconnaissance et de grenadiers, un quatuor d'officiers d'état-major, une équipe médicale et trois juristes spécialisés dans les questions concernant les prises d'otages et transferts de détenus. Coût de l'opération: 9,8 millions de francs.

On n'en est pas encore là. Tout laisse présager une procédure parlementaire à rebondissements multiples, couronnée le cas échéant par un référendum d'ores et déià annoncé par l'UDC. Rudes échéances en perspective pour Micheline Calmy-Rey, ministre socialiste des affaires étrangères et responsable du projet, ainsi que pour le nouveau conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du département de la défense, de la protection de la population et des sports, un UDC collégialement discret en la matière.

Le transit alpin passe par Bruxelles

Transférer le trafic lourd de la route au rail exige une entente internationale autour d'un instrument efficace et non bureaucratique

Albert Tille (23 février 2009)

Le Conseil fédéral doit négocier avec Bruxelles la mise sur pied d'une bourse du transit alpin. Lors de la dernière session, le Conseil des Etats unanime et les deux tiers du National ont fixé cette exigence dans la loi sur le transfert des marchandises de la route au rail. Sans surprise, le groupe UDC, compact au National, s'est opposé à une négociation avec le diable. La bourse du transit alpin (DP 1682) est pourtant un instrument de